



Signataire : Geoffray Sirolli

Date de dépôt : 21 septembre 2023

Question écrite

Est-il légitime de dépenser des fonds publics contre le développement de la centrale du Bugey ?

Le 9 août 2023¹, la Tribune de Genève rapportait que le développement de la centrale du Bugey ne pourrait pas être contesté avant 2026. Il convient de signaler que le développement de cette centrale revient au choix démocratique souverain de la France. Cette centrale fournit un peu plus de 17% de sa production électrique à un consortium d'entreprises suisses nommé AKEB² dont Axpo, une entreprise entièrement détenue par des collectivités publiques suisses, fait notamment partie. Les actions juridiques précédentes menées par M^e Corinne Lepage ne semblent pas porter leurs fruits quant à la politique d'action du gouvernement français concernant la centrale du Bugey.

En conséquence mes questions sont les suivantes :

- ***Est-il toujours légitime de dépenser des fonds publics contre le développement de la centrale du Bugey ?***
- ***Quel est l'état de la situation et quels sont les résultats des procédures passées et en cours concernant la centrale du Bugey ?***
- ***Quels ont été les montants déjà engagés par le canton de Genève concernant les procédures juridiques liées à la centrale du Bugey ? Et quels sont les honoraires de M^e Lepage ?***

¹ Vu sur le site de la Tribune de Genève : <https://www.tdg.ch/centrale-du-bugey-geneve-ne-pourra-pas-sopposer-avant-2026-725734424817>

² <http://www.akeb.biz/de/index.php>